

On a dit que les ambassadeurs étrangers en France devaient refuser d'assister aux fêtes de Paris, si on permettait de porter en procession les couleurs prises sur l'ennemi.

On parlait vaguement de la promotion du Prince Napoléon au trône de Toscane.

Le roi de Prusse était, aux dernières nouvelles, à l'article de la mort.

L'Espagne a résolu d'augmenter ses fortifications à Cuba.

Le Parlement d'Angleterre a été prorogé le 13 du courant.

Toutes les troupes d'Italie dont le retour était annoncé, étaient rentrées en France.

Le correspondant parisien du *Daily News*, dit savoir de bonnes sources que l'Empereur avait l'intention de publier une amnistie politique le 15 courant. Cette amnistie devait comprendre le général Changarnier, le colonel Charas et même Louis Blanc et Ledru Rollin.

Le *Courrier Mercantile* de Genève affirme que les Princes qui ont perdu leurs trônes en Italie, ont envoyé des émissaires secrets dans leurs états pour y fomenter le désordre à leur profit.

Dans la province de Parme, 26 communes sur 29 ont déclaré leur adhésion au gouvernement de la Sardaigne.

Le correspondant du *Tines* pense que l'Empereur de France soulèvera des objections assez grandes pour rendre impossible le rétablissement des ducs.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Dès que j'eus appris par votre correspondant "Un visiteur" que l'on pouvait voir à la Halle Jacques Cartier des "rats musqués-blancs" je m'y suis rendu en ma qualité de naturaliste. Je dois avouer que j'étais loin de m'attendre à voir tant de curiosités réunies. Le propriétaire des dits rats, a aussi une cargaison de bêtes de tout genre voir même des "goglus étrangers"; J'engage votre correspondant à aller les voir.

SIX RILLES.

Nous reproduisons du *Courrier du Canada* du 25, la correspondance suivante. Elle servira à prouver que, si, le premier, nous avons écrit contre un abus dangereux, nous n'agissions pas sans raison plausible. Ordinairement lorsque le *Courrier du Canada* appuie l'opinion émise dans un journal démocrate, c'est que le danger est trop visible pour le nier.

Monsieur le rédacteur,

Veuillez donc avoir la complaisance de me permettre l'usage de vos colonnes pour attirer l'attention des autorités, sur une

nuisance publique, qui, depuis déjà trop longtemps, fait souffrir les citoyens du faubourg Saint-Jean. Je veux parler de la manufacture de ciment de M. Gauvreau. Hier, toute la journée, mais plus particulièrement hier matin, les citoyens de cette partie de la cité, étaient véritablement malheureux, par suite de l'odeur plus que désagréable qui s'échappait de cette manufacture et tous se plaignent, plus ou moins ouvertement et avec raison, qu'on permette à ce monsieur, de faire ce ciment au milieu d'une population aussi dense que l'est celle de cette localité et qui a souffert assez longtemps sous ce rapport, pour qu'il lui soit permis de réclamer et surtout d'être écoutée des autorités. Il me semble que les intérêts d'un seul ne devraient pas l'emporter sur les justes plaintes des citoyens de cette partie de la cité. Que M. Gauvreau, cherche un moyen de nullifier cette mauvaise odeur, qui, si elle ne rend pas l'air insalubre le rend au moins bien désagréable pour les personnes qui sont dans l'obligation, bon gré mal gré, de le respirer, et alors tout sera pour le mieux; mais si ce but ne peut-être obtenu, il me semble que les autorités devraient obliger M. Gauvreau à placer son usin en dehors des centres de population, comme cela a lieu dans tous les pays civilisés.

UN CITOYEN DU FAUBOURG SAINT-JEAN.

ANNONCES.

BUREAU DU CHEF DE POLICE.

Québec, 27 août 1859.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que tous les CHIENS trouvés errant dans les rues et autres lieux publics à partir du PREMIER SEPTEMBRE prochain, sans COLLIER comme l'exige le 39e article du Règlement passé le 10 mai dernier, seront empoisonnés.

Par ordre,

J. B. BUREAU,
Chef de Police.

¶ Vu le mauvais état des finances de la Corporation nous publions cette annonce gratis.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de front sur 60 pieds de profondeur, avec une maison en bois dessus construite; mansardes, etc. Situé à Saint Sauveur, rue Chenais, près de l'église, cet emplacement est un poste avantageux pour le commerce. Le tout est en bon état. Conditions faciles. S'adresser à M. le notaire Gauvreau, Saint Roch, rue Desfossés ou sur le lieu même au propriétaire soussigné.

JOSEPH FRASER,
Epicier.

Québec, 24 août 1859.

CHEVEUX BLANCS! CHEVEUX BLANCS! CHEVEUX BLANCS!

Le soussigné informe le public qu'au moyen d'un procédé peu coûteux, convenable et hygiénique, il teint les cheveux; et il garantit que sa teinture ne fait aucun dommage à la racine des cheveux.

PIERRE COTÉ,

Rue Saint Valier, No. 36.

Québec, 24 août 1859.

LE LITTÉRATEUR CANADIEN.

Le soussigné informe le public littéraire que s'il rencontre un encouragement suffisant, il publiera au 22 de septembre prochain un journal ayant titre "Le Littérateur Canadien." Ce journal sera purement littéraire, ne contiendra que de la littérature canadienne et paraîtra une fois par semaine, le jeudi. Son format sera *in-octavo*.

Prix: 50 cents par année payable d'avance, ou deux sous par numéro.

On s'abonne chez L. P. Normand, rue Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Roch, No. 11, chez M. F. Fournier, libraire, rue Saint-Joseph, faubourg Saint-Roch et au bureau de "L'Observateur."

L. P. NORMAND.

Québec, 16 août 1859.

AVIS.

Deux ou trois messieurs seront requis comme pensionnaires; et, au besoin, deux chambres, peuvent être louées pour messieurs et dames.

S'adresser au soussigné rue Saint-Nicolas No 12, près de la porte du Palais.

GODFROY SAINT-PIERRE.

Quebec 13 juillet 1859.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de front sur 65 de profondeur, avec mur mitoyen d'environ 40' pieds de hauteur, situé sur le côté sud de la rue d'Aiguillon.

Conditions faciles. S'adresser au soussigné.

L. M. DARVEAU, N. P.

4 août 1859.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à un étage, située au faubourg Saint Roch, rue Saint Antoine, numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire.

N. MINGUY.

3 novembre, 1858.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.